

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 13 février 2020

**Rapporteur :
Madame Anne-Marie
STENOU**

N° 37

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 19/02/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/02/2020
(accusé de réception du 18/02/2020)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Conservatoire de musique et d'art dramatique - Convention de partenariat avec
l'association Ensemble Harmonique Quimper Cornouaille**

La ville de Quimper apporte depuis 1999 son soutien à l'association Ensemble harmonique de Quimper Cornouaille. Un soutien financier au fonctionnement de l'association est complété par la mise à dispositions de ressources matérielles et par un appui au projet culturel et artistique de l'association qui sont assurés par le Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique de Quimper (CMAD). La précédente convention de partenariat étant arrivée à expiration, il convient aujourd'hui de la renouveler et d'en réévaluer les termes.

La ville de Quimper a soutenu en 1999 la création d'une harmonie afin de favoriser le développement de la musique d'ensemble en amateur et le rayonnement musical et culturel sur le territoire. Orchestre intergénérationnel constitué de musiciens amateurs et d'élèves du Conservatoire de Quimper, l'EHQC accueille environ 50 musiciens aujourd'hui et se produit régulièrement en concert en Cornouaille et à Quimper.

Depuis la création de l'association, le Conservatoire de Musiques et d'Art Dramatique a mis en œuvre un partenariat d'accompagnement musical et d'appui logistique ayant pour but de soutenir activement l'essor puis la pérennisation de l'activité de l'association. Ce partenariat s'est notamment concrétisé par une mise à disposition d'un enseignant du CMAD pour prendre en charge la direction musicale et artistique de l'orchestre.

Cette ambition a eu pour double objectif de structurer un projet musical de qualité susceptible de participer au rayonnement musical sur le Finistère sud, tout en donnant une perspective de pratique collective amateur à des musiciens du territoire ainsi qu'aux élèves du Conservatoire qui ont terminé leur formation dans l'établissement.

Les objectifs des précédentes conventions ayant été atteints de manière complète et satisfaisante, il convient aujourd'hui de redéfinir les axes et les modalités d'accompagnements de ce projet associatif au regard des objectifs du projet culturel de la ville ainsi que du nouveau projet d'établissement du Conservatoire et notamment les points suivants :

- Soutenir, promouvoir l'activité artistique amateur existante ;
- Aider à l'émergence d'une pratique amateur autonome ;
- Participer à l'animation du réseau des acteurs culturels du territoire.

Cette nouvelle convention confirme et détaille, dans le cadre des missions de soutien à la pratique amateur, l'engagement du Conservatoire de Quimper au côté de l'EHQC et celui de la ville de Quimper, dans la volonté de soutien aux pratiques musicales collectives amateurs.

La convention de partenariat régit les modalités, conditions et responsabilités des parties. Conclue jusqu'au 31 août 2022, la convention a pour objet de préciser les conditions du partenariat. Toute modification des conditions ou modalités d'exécution fera l'objet d'un avenant soumis à l'approbation du conseil municipal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 - d'approuver la convention de partenariat pour la période 2020-2022 ;
- 2 - d'autoriser monsieur le maire à signer la convention.